

Direction des Affaires
Maritimes

Direction de la mer de
la Martinique

CROSS Antilles-
Guyane

Annexe cartographique du bilan d'activité 2016

CROSS Antilles-Guyane

Février 2017



Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer

Historique des versions du document

Version	Date	Commentaire
1	21/02/17	

Affaire suivie par

Alex Génicot - CROSS Antilles-Guyane
<i>Tél. : 05 96 70 92 92</i>
<i>Courriel : antilles@mrcfr.eu</i>

Rédacteurs

MTS Ferchaud

Relecteurs

**Constance FABRE
Édouard PERRIER**

1 - INTRODUCTION

Cette annexe cartographique constitue un premier pas dans l'étude de l'accidentologie maritime aux Antilles Guyane. Les données présentées sont exploitées par le CROSS pour adapter sa politique de prévention et déterminer ses axes d'effort. Une approche pluriannuelle est en cours. Elle nécessite un traitement statistique lourd, justifié in fine par la plus-value des données ainsi mises en exergue.

AC2AM Edouard PERRIER

Table des matières

1 - INTRODUCTION.....	3
2 - LOCALISATION DE L'ENSEMBLE DES OPERATIONS DU CROSS AG.....	4
3 - LOCALISATION DES OPÉRATIONS DANS LES COLLECTIVITÉS ET DÉPARTEMENTS FRANCAIS D'OUTRE-MER.....	5
3.1 - Martinique.....	5
3.2 - Guadeloupe.....	7
3.3 - Saint Martin.....	8
3.4 - Saint Barthélémy.....	9
3.5 - Guyane.....	10
4 - LOCALISATION DES OPÉRATIONS DANS LES ILES ÉTRANGÈRES EN ZONE DE RESPONSABILITÉ DU CROSS AG.....	12
4.1 - Sainte Lucie.....	12
4.2 - Antigua & Barbuda.....	13
4.3 - Sint Maarten.....	14
4.4 - Dominique.....	14
4.5 - Anguilla.....	15

Légende :

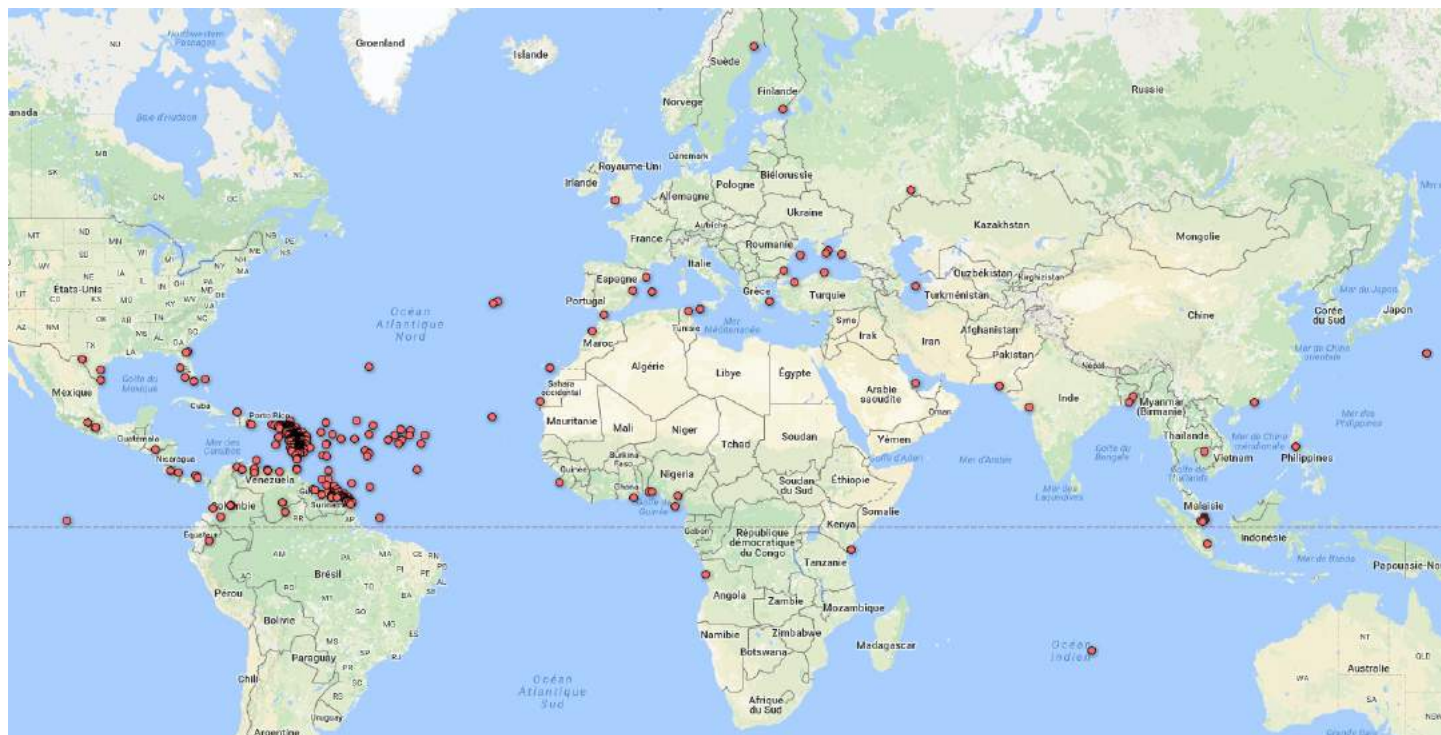


Position des personnes décédées ou disparues



Position des opérations

2 - LOCALISATION DE L'ENSEMBLE DES OPERATIONS DU CROSS AG



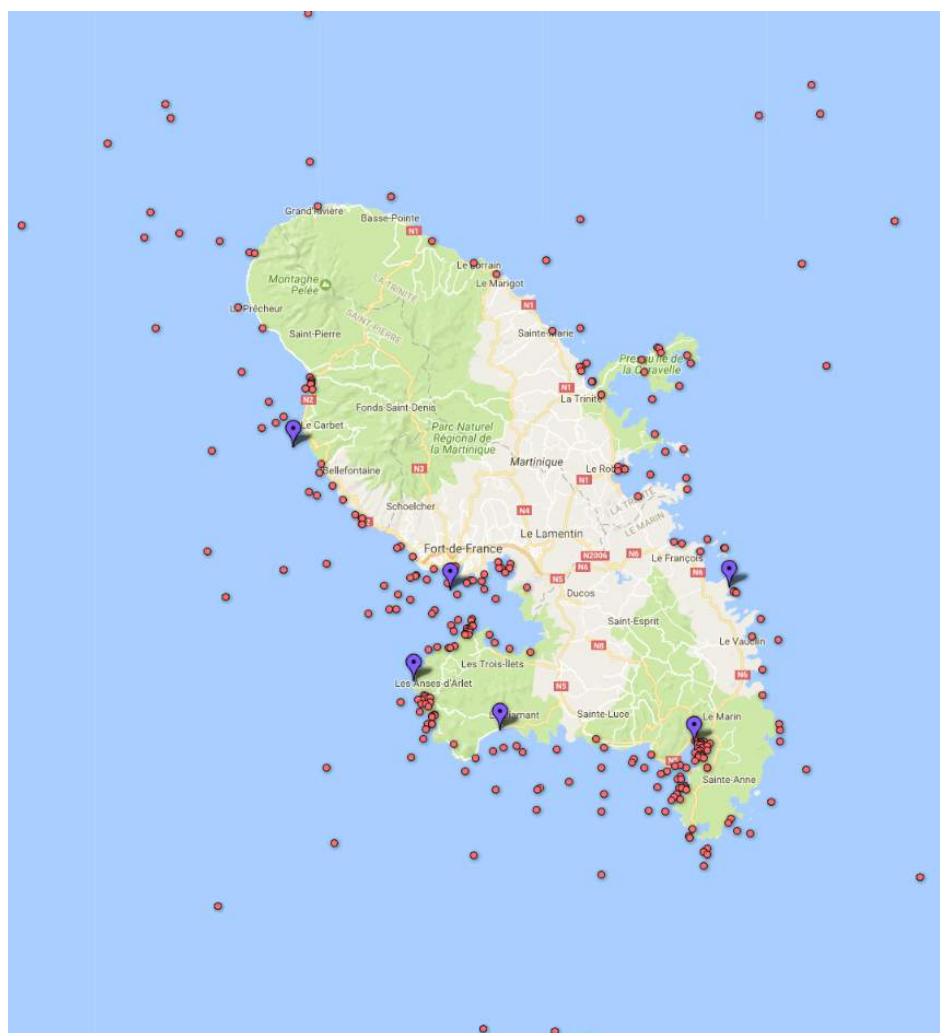
La majorité des opérations du CROSS AG sont coordonnées aux Antilles, en Guyane et au milieu de l'Atlantique dans sa zone de responsabilité de recherche et de sauvetage au sens de l'OMI.

Les opérations en dehors de cette zone correspondent à son rôle de Single Point Of Contact pour l'ensemble de sa zone COSPAS -SARSAT ainsi que pour les dix pavillons dont il a la charge.

3 - LOCALISATION DES OPÉRATIONS DANS LES COLLECTIVITÉS ET DÉPARTEMENTS FRANÇAIS D'OUTRE-MER

3.1 - Martinique

3.1.1 – Toutes opérations côtières (SAR – MAS – DIV – SUR)



On identifie clairement les « points chauds » de l'île :

- Baie du Marin – Sainte Anne
- Les Anses-d'Arlets
- Les Trois-Ilets - la Baie de Fort de France
- Le Robert
- Le Carbet / St Pierre

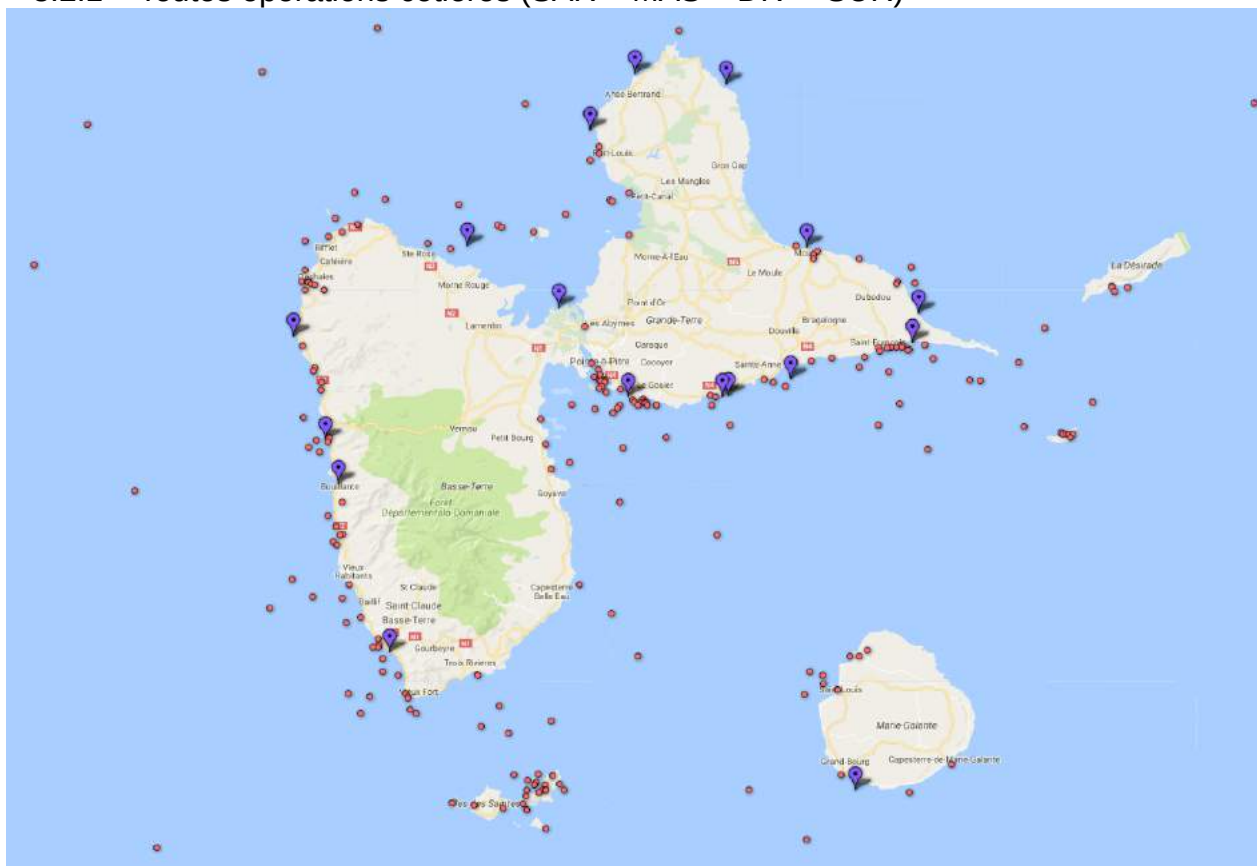
On note également la dispersion des opérations en zone semi-hauturière dans le Nord Atlantique (activité de pêche) et dans le Canal de Sainte Lucie (toutes activités).

3.1.2 – Carte de densité des opérations SAR



3.2 - Guadeloupe

3.2.1 – Toutes opérations côtières (SAR – MAS – DIV – SUR)

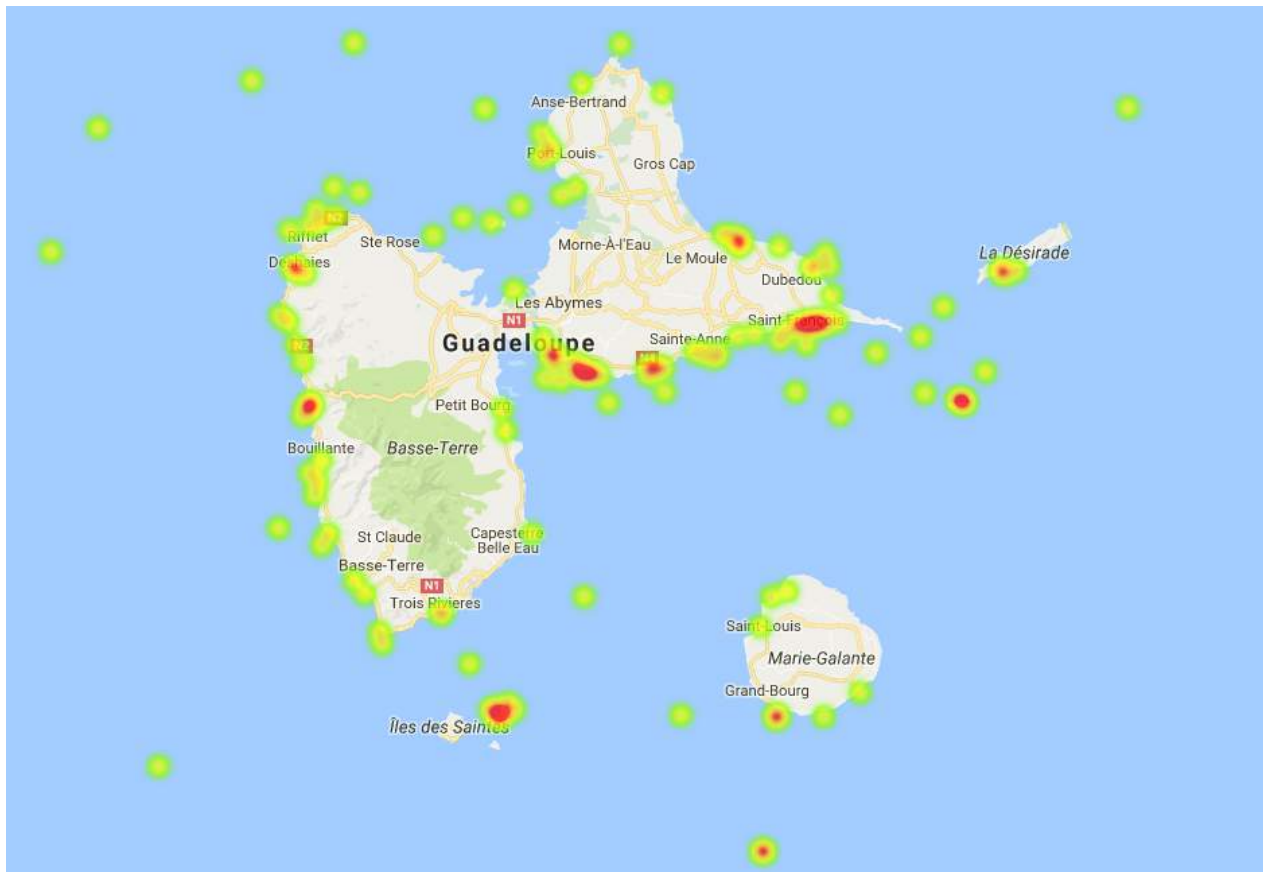


On identifie clairement les bassins côtiers de forte activité de l'archipel :

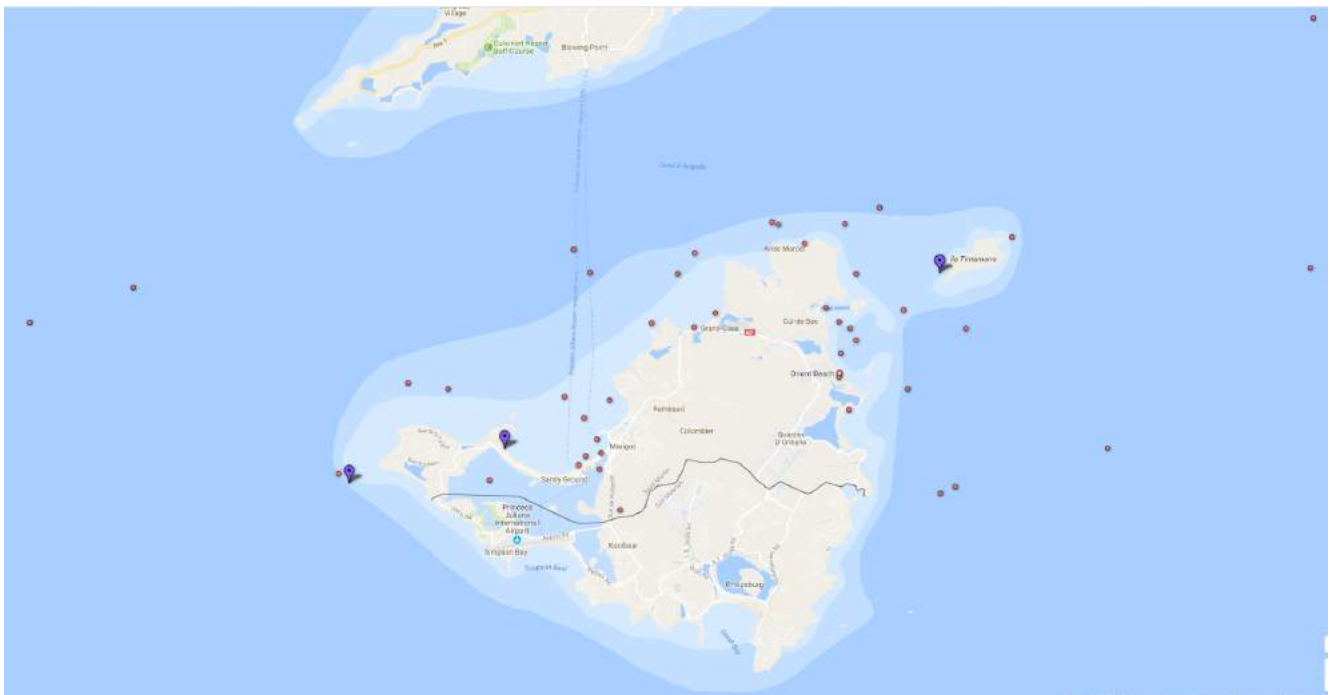
- Les Saintes
- De Basse-Terre à Bouillante
- Deshaies et le Grand Cul de Sac Marin
- Pointe à Pitre - Le Gosier
- St François - Le Moule

On note également la dispersion des opérations en zone semi-hauturière ainsi que des points chauds à La Désirade, Marie Galante et Petite Terre.

3.2.2 – Carte de densité des opérations SAR



3.3 - Saint Martin



La Baie de Marigot et la Baie Orientale sont deux zones d'intérêt pour le CROSS.

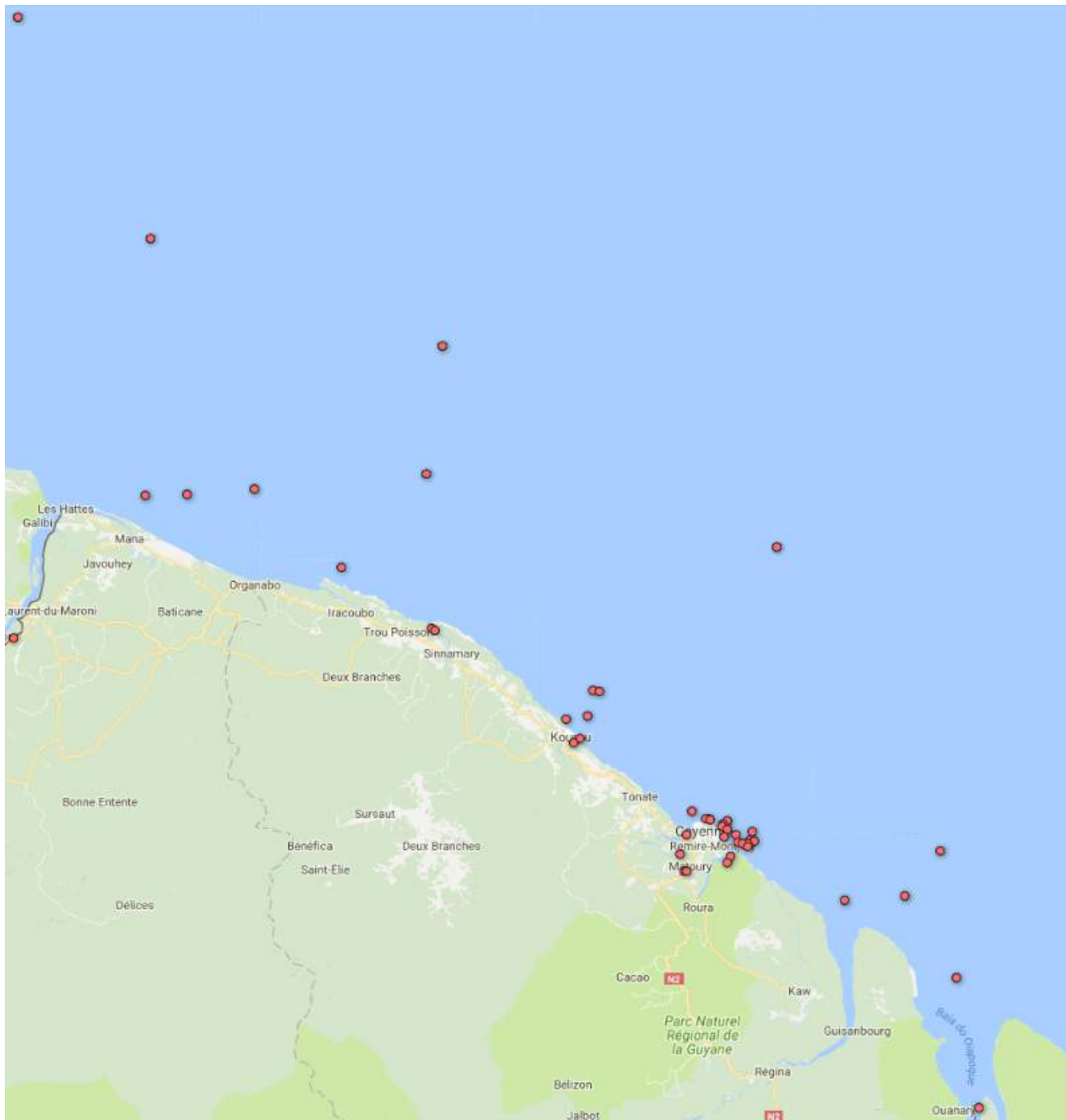
3.4 - Saint Barthélemy



Les opérations à proximité de Saint Barthélemy sont assez dispersées en 2016. Une étude pluriannuelle est nécessaire pour dégager des conclusions sur cette zone.

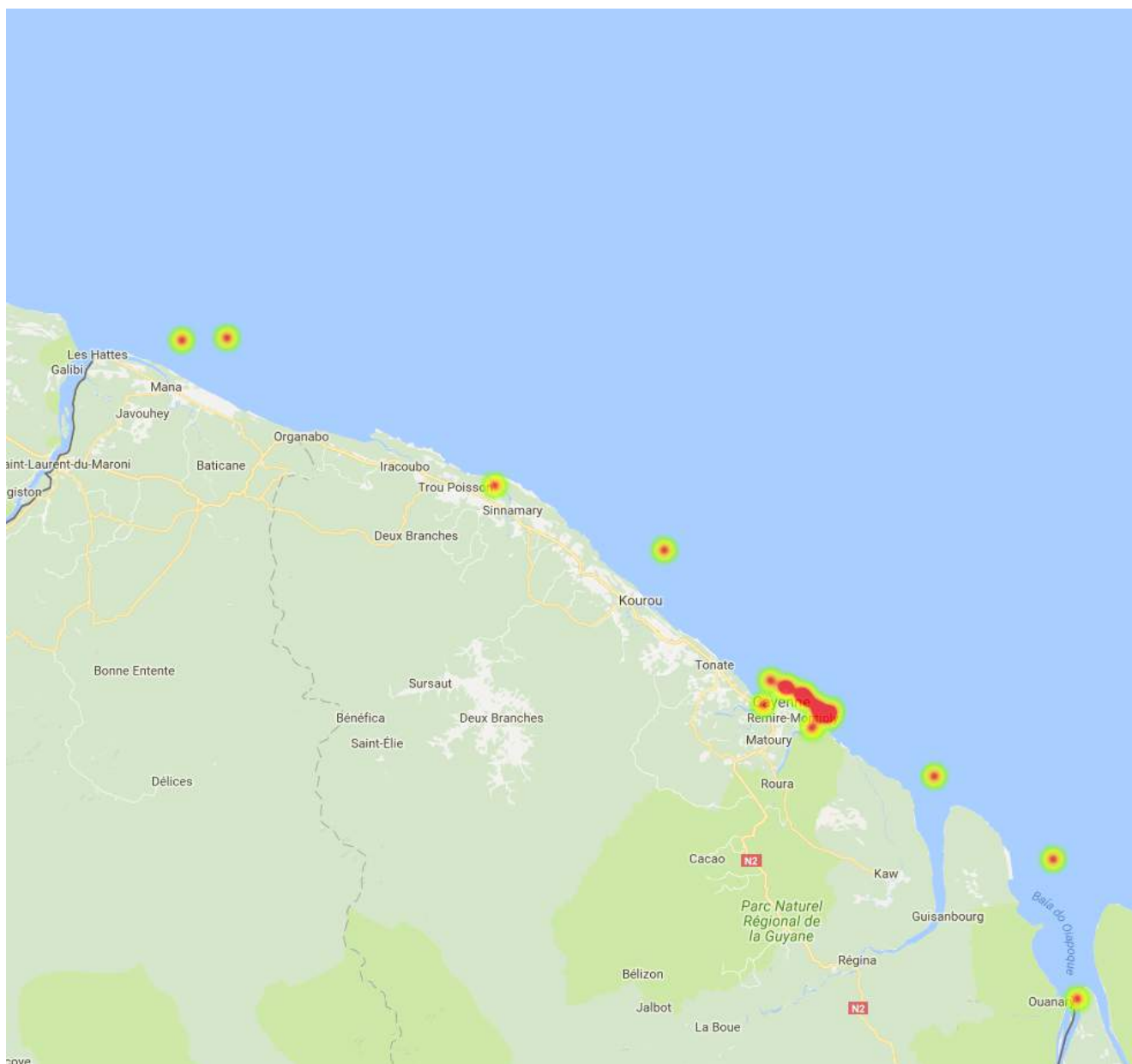
3.5 - Guyane

3.5.1 – Toutes opérations côtières (SAR – MAS – DIV – SUR)



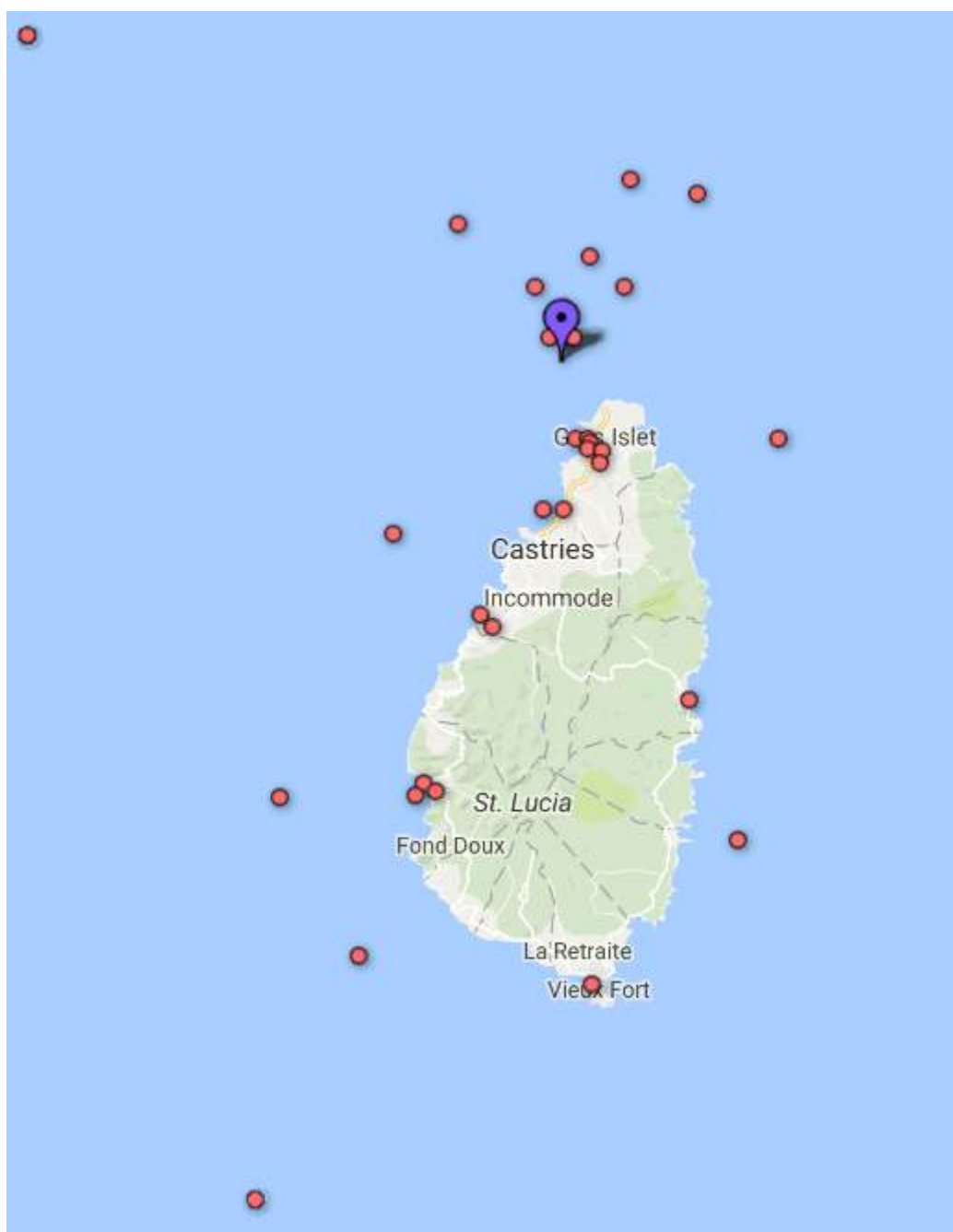
L'activité de sauvetage et d'assistance en mer est restée stable en Guyane avec un total d'environ 50 opérations annuelles impliquant environ une centaine de personnes. Les opérations sont majoritairement situées en zone très côtière et, pour 2016, à proximité immédiate de Cayenne.

3.5.2 – Carte de densité des opérations SAR



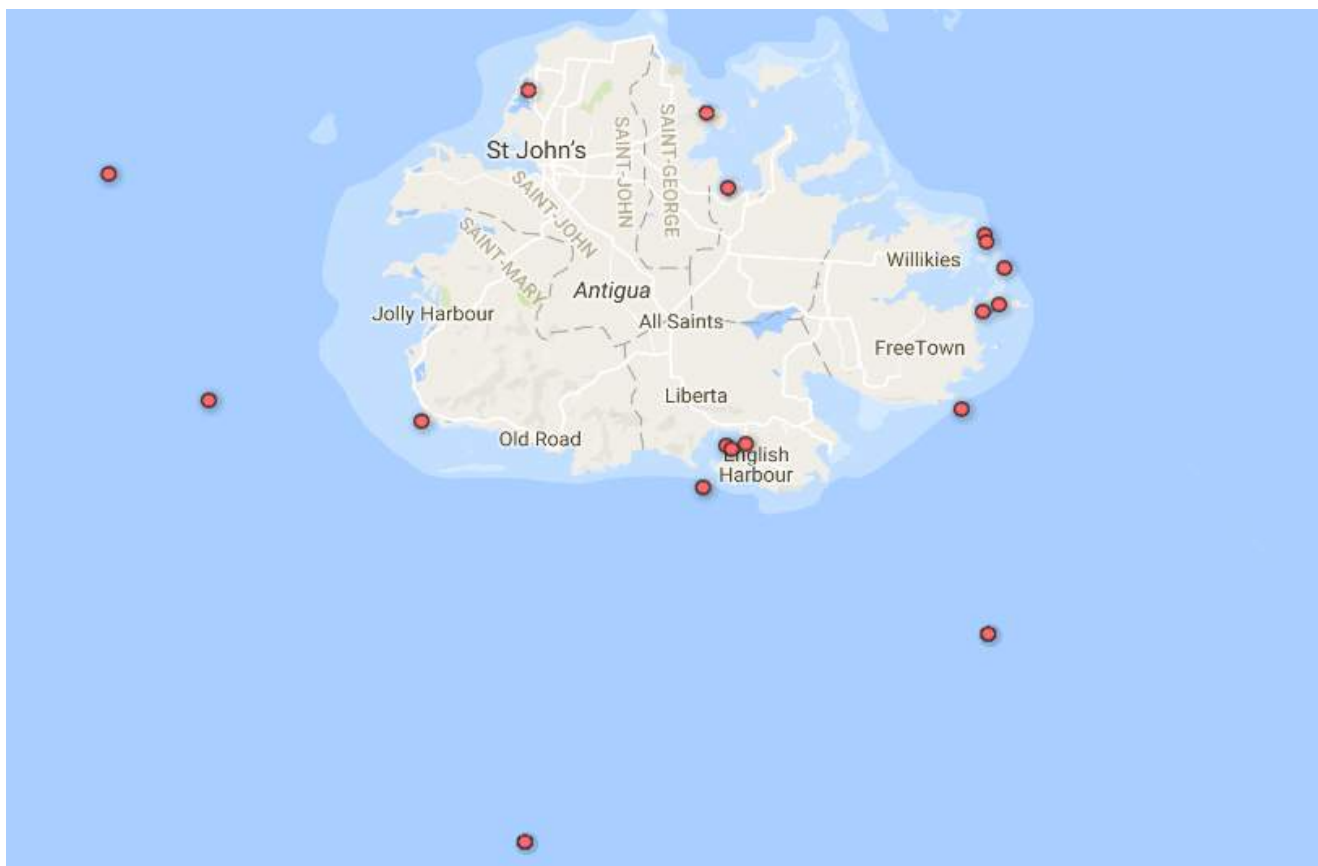
4 - LOCALISATION DES OPÉRATIONS DANS LES ILES ÉTRANGÈRES EN ZONE DE RESPONSABILITÉ DU CROSS AG

4.1 - Sainte Lucie



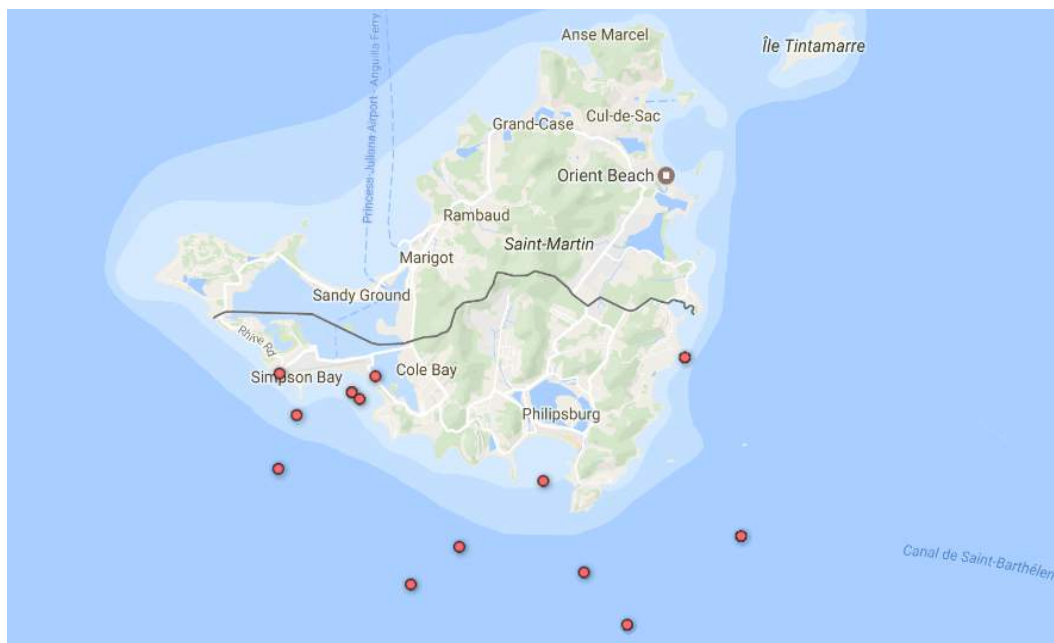
La côte caraïbe est de loin la plus concernée à Sainte Lucie.

4.2 - Antigua & Barbuda



L'amélioration des relations avec Antigua et Barbuda laisse augurer un meilleur report des opérations en mer vers le CROSS AG, celui-ci étant toutefois pénalisé par sa couverture VHF perfectible au Nord de cette île.

4.3 - Sint Maarten



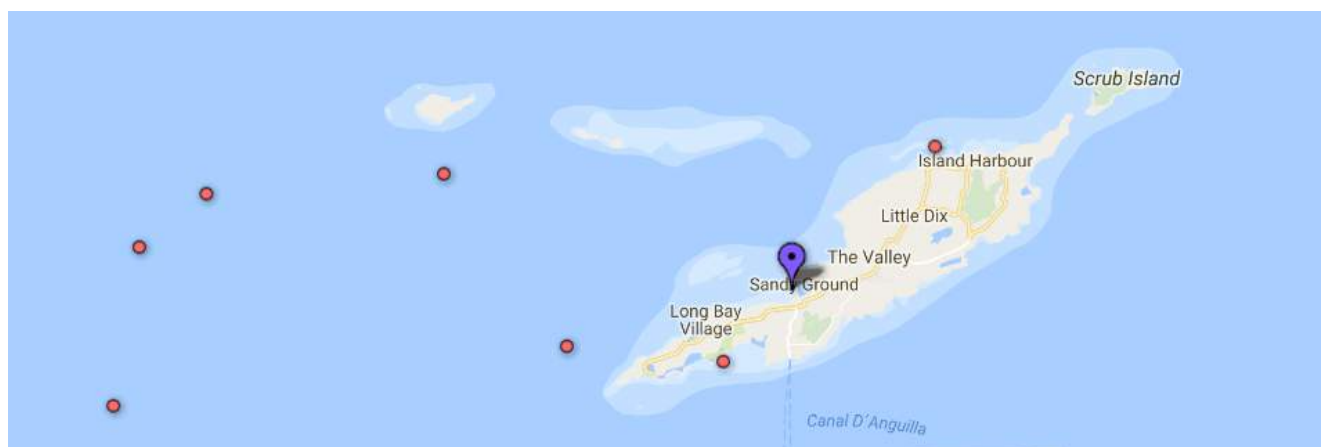
Bien que le CROSS soit également compétent au large de Sint Marteen, le nombre d'opération est plus faible au Sud de l'île laissant supposer des circuits courts avec les autorités locales néerlandaises.

4.4 - Dominique



Les opérations du CROSS au large de la Dominique se concentrent en 2016 sur le Nord de l'île.

4.5 - Anguilla



Les opérations au large d'Anguilla concernent soit des navires de pêches d'Anguilla, plus rarement des navires de plaisance à proximité immédiate de la côte. On note aussi le cas des navires traversant le canal du Sombrero vers les Iles Vierges.

CROSS Antilles – Guyane

16 boulevard de la Marne
97200 FORT DE FRANCE
Tel : 196 - VHF 16
Tél. : 05 96 70 92 92
Fax : 05 96 63 24 50

www.developpement-durable.gouv.fr